

CABINET *B*

DIRECTION GÉNÉRALE DES
MINES ET DE LA GÉOLOGIE

DIRECTION DES RECHERCHES
GÉOLOGIQUE ET MINIÈRE

N° 812 /MMÉ/CAB/DGMG/DRGM/2019

Lomé le... 16 OCT 2019

Le Ministre

À

Monsieur le Directeur général de la société
GNS Sarl

LOMÉ

Objet : Retrait du permis de recherche pour le sable lagunaire dans la zone de Sévagan

Monsieur le Directeur général,

Par correspondance n° 0294/MMÉ/CAB/DGMG/DRGM/2019 datée du 02 juin 2019 nous vous avons adressé une « mise en demeure » relative au permis de recherche pour le sable lagunaire dans la zone de Sévagan, préfecture de Vo qui vous a été attribué depuis le 21 février 2018.

Malheureusement, jusqu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réaction de votre part. Cette situation bloque l'évolution des travaux de recherches minières et ne permet guère à la Direction générale des mines et de la géologie d'améliorer l'état des connaissances sur le potentiel minier du pays.

Par conséquent, nous sommes aux regret de porter à votre connaissance que le permis de recherche sur le sable lagunaire dans la zone de Sévagan, préfecture de Vo, octroyé par arrêté n° 011/MMÉ/CAB/DGMG/DRGM/2018 et daté du 21 février 2018, est retiré conformément aux dispositions du Code minier togolais en vigueur.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur général, l'assurance de notre considération distinguée.



[Signature]
Dedetiwè ABLY-BIDAMON